

Objectifs de l'INDH en milieu rural :

Les activités de l'INDH en milieu rural ont pour objectif de réduire la pauvreté et l'exclusion de citoyens ruraux. Les actions prévues peuvent être regroupées sous quatre volets :

- Soutien à l'accès aux infrastructures de base et aux équipements sociaux de base.
- Dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus/d'emploi.
- Soutien à l'action et à l'animation sociale, culturelle, et sportive.
- Renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

Il s'agit de :

- > promouvoir des actions qui vont compléter ou améliorer l'utilisation des équipements publics existants.
- > renforcer et soutenir des initiatives locales entreprises par des groupes d'intérêts au niveau d'un ou de plusieurs.
- > Douars (société civile, associations et secteurs privés, etc.).

Ces initiatives ont pour principal objet d'améliorer les revenus et les conditions de vie de toute ou une partie de la population de la commune, de renforcer la participation et la citoyenneté et de sauvegarder l'environnement.

Organisation institutionnelle du programme

Au niveau de la province :

- Le comité provincial de développement humain (CPDH) composé d'1/3 élus, d'1/3 associatif, d'1/3 serv. extérieur.
- La division de l'action sociale (DAS)

Au niveau de la commune rurale :

- Le comité local de développement Humain (CLDH) composé d'1/3 élus, d'1/3 associatif, d'1/3 serv. extérieur).

- L'équipe d'animation communale (EAC) chargée du secrétariat du CLDH et organise le processus de préparation participative de l'ILDH de la commune, en s'assurant de la participation de tout le douar et des groupes les plus défavorisés de la Commune.

LES CINQ ETAPES DE L'ELABORTION DE L'ILDH

1- Phase préparatoire :

Mise en place et formation des CLDH et EAC et actualisation de la monographie communale ;

2- Phase diagnostic participatif

Le diagnostic participatif en milieu rural est à considérer comme la structuration d'un dialogue entre l'administration et les habitants de la commune.

C'est un processus qui permettra aux habitants de la commune et à l'administration d'identifier les forces et les faiblesses de la commune et de ses institutions ainsi que les activités et projets.

Le diagnostic participatif permet aussi de produire des informations de base (indicateurs) sur la situation de référence de la commune ;

3- Phase planification

- Définir les objectifs stratégiques à atteindre (en relation avec le développement humain).
- Identifier les indicateurs et préciser leurs valeurs initiales.
- Sélectionner et prioriser les projets qui ont un lien direct et concourent à la réalisation des objectifs fixés (en incluant les activités facilitatrices retenues).

- Mettre en forme l'ILDH selon un canevas préétabli.
- Représenter l'information sur les résultats de leurs travaux envers les communautés consultées.

4- Phase validation

La validation par le CPDH :
Négociation de la proposition ILDH au niveau provincial, mise en convergence avec les programmes sectoriels, validation par le CPDH.

5- Phase restitution

La restitution de la version validée de l'ILDH par le CLDH aux populations.

Les activités facilitatrices peuvent émerger au cours du diagnostic (phase 2), et peuvent être mises en œuvre indépendamment et sans attendre les phases 3 et 4.



L'Initiatives Locales de Développement Humain (ILDH)

La préparation de l'ILDH a pour objectif de travailler avec les populations pour les aider à concevoir un plan de développement pour leur commune selon les objectifs fixés dans le cadre du programme de l'INDH de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

L'ILDH doit déboucher sur un programme de projets à réaliser sur les fonds INDH, d'une part, et de projets de plus grande envergure à réaliser dans le cadre du financement des programmes nationaux, de programmes de coopération, ou de la commune, d'autre part. Les projets financés sur budget INDH peuvent prendre deux formes :

Activités facilitatrices à court terme :

Les activités facilitatrices permettront de gagner la confiance et l'adhésion de la population à la démarche INDH. C'est une première dynamique locale qui sera lancée. Ces activités seront simples, faciles à concevoir et à réaliser par les acteurs eux mêmes, ce qui leur permettra de faire l'apprentissage de la responsabilisation dans la gestion des deniers publics.

Projets ILDH à moyen et long terme :

Ces projets sont des actions à inscrire dans l'ILDH, envisageables à moyen et long terme et pour lesquelles les porteurs de projet auront besoin d'appui technique extérieur pour la formulation et la réalisation de leur projet

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL

www.indh.ma

www.indh.ma

PROGRAMME
DE LUTTE
CONTRE
LA PAUVRETÉ
EN MILIEU
RURAL

PROGRAMME
DE LUTTE
CONTRE
LA PAUVRETÉ
EN MILIEU
RURAL

